

Sous-section 2.—Ministères provinciaux de l'Agriculture.*

Île du Prince-Edouard.—Le département de l'Agriculture est sous la direction d'un ministre et son personnel se compose d'un sous-ministre, d'un surintendant de l'industrie animale, d'une surintendante des cercles de femmes, d'un surintendant de l'industrie laitière, de deux surintendants sur place et d'un représentant sur place pour la vulpiculture. Ce département s'intéresse à la vente coopérative des produits agricoles, à l'avancement de l'industrie animale, aux expositions, aux clubs de garçons et filles et au progrès de l'agriculture en général.

Nouvelle-Ecosse.—Dans la Nouvelle-Ecosse l'agriculture est administrée par le département de l'Agriculture dont le siège (bureau du ministre) et ceux du directeur des marchés et de la commission de la colonisation sont à Halifax. Plusieurs des services techniques se trouvent au collège d'Agriculture, à Truro. Les autres divisions du département sont les suivantes: services d'extension; sociétés agricoles, associations et expositions; industrie laitière, aviculture; bétail; entomologie et botanique; apiculture; pathologie animale; génie agricole; et cercles de femmes.

Nouveau-Brunswick.—Le département de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick se compose des branches suivantes: (1) bétail et sociétés agricoles; (2) industrie laitière; (3) amélioration des troupeaux laitiers; (4) sols et culture; (5) aviculture; (6) horticulture; (7) cercles de femmes; (8) représentants agricoles; (9) industrie, immigration et colonisation; (10) enseignement agricole élémentaire; (11) apiculture.

Québec.—La mise en œuvre des programmes agricoles est confiée aux services et sections suivantes: travail d'extension qui voit à tous les problèmes auxquels ont à faire face les 98 représentants agricoles de comté; économie rurale; élevage; santé des animaux; protection des plantes; enseignement agricole; science ménagère; économie agricole; publicité et administration. Le conseiller technique en chef relève directement du sous-ministre qui reste l'autorité technique suprême du ministère. Chaque service est divisé en sections chargées de disposer des problèmes de moindre importance. Le ministère de l'Agriculture a aussi plusieurs autres activités telles que la Commission du Crédit agricole de Québec, le concours du mérite agricole, l'école provinciale d'industrie laitière, les cours d'art manuel, etc. Il y a donc pour chaque domaine de l'activité agricole un service administratif correspondant où les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements adéquats.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario comporte les branches suivantes: statistiques et publications, sociétés d'agriculture et horticulture, bétail, cercles de femmes, industrie laitière, fruits, représentant agricoles, récoltes, semences et mauvaises herbes, la Branche de la Coopération et des Marchés et la régie du lait. Le ministère a la direction du Collège Agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgeway et Vineland, et des fermes de démonstration de New-Liskeard et d'Hearst.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture comporte un service d'extension, une branche de l'industrie laitière, une branche des publications, de la statistique, et des mauvaises herbes, une branche du bétail, un bureau d'ajustement des créances et un Régistrateur des Associations coopératives.

La branche d'extension de l'agriculture aide à la production des grandes cultures, à l'horticulture, à l'apiculture, à l'aviculture, à l'enrayement des ravages par

* Pour les publications des départements provinciaux de l'Agriculture voir l'entrée: "publications des gouvernements provinciaux" à l'index alphabétique.